

Acte 2 de l'école inclusive, Pacte, Salaires, réforme des retraites, direction d'écoles, condition de travail, postes, statuts.

Établissons les revendications, discutons des initiatives à prendre, notamment la montée à Paris le 25 janvier, pour faire reculer Macron et son gouvernement sur toutes ces contre-réformes destructrices !



Participez nombreux aux réunions FO, Regroupons autour des revendications pour les faire valoir !

Et tous les MERCREDIS de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
à l'Union départementale Force Ouvrière de BORDEAUX
(17 quai de la Monnaie – Tram C/D – Arrêt St Michel).

- ⇒ **MARSAS (spéciale AESH)**, Collège Philippe Madrelle MARDI 28 NOVEMBRE. 13h30 à 16h30
- ⇒ **BORDEAUX**, école élémentaire A. France, JEUDI 30 NOVEMBRE 12h
- ⇒ **SALLES (spéciale AESH)**, Collège Aliénor d'Aquitaine JEUDI 30 NOVEMBRE.. 13h30 à 16h30
- ⇒ **PODENSAC (spéciale AESH)**, Collège Georges Brassens MARDI 5 DÉCEMBRE. 13h30 à 16h30
- ⇒ **BORDEAUX**, école élémentaire C.Vernet MARDI 12 DÉCEMBRE 12h
- ⇒ **CASTILLON la BATAILLE (spéciale AESH)**, Collège A. d'Aquitaine MARDI 12 DÉCEMBRE. 13h30 à 16h30
- ⇒ **PESSAC (spéciale AESH)**, Collège Noes, JEUDI 14 DÉCEMBRE 13h30 à 16h30
- ⇒ **LA BREDE (spéciale AESH)**, Collège Montesquieu MARDI 19 DÉCEMBRE 13h30 à 16h30
- ⇒ **BORDEAUX (spéciale AESH)**, Collège Ginko JEUDI 21 DÉCEMBRE 13h30 à 16h30
- ⇒ **LATRESNE (spéciale AESH)** Collège Camille Claudel, MARDI 16 JANVIER 13h30 à 16h30
- ⇒ **FLOIRAC (spéciale AESH)** Collège Nelson Mandela, MARDI 30 JANVIER 13h30 à 16h30
- ⇒ **ST ANDRE DE CUBZAC (spéciale AESH)**, Collège P. Cousteau, JEUDI 1ER FÉVRIER 13h30 à 16h30
- ⇒ **LIBOURNE (spéciale AESH)**, Collège Les Dagueys, JEUDI 8 FÉVRIER 13h30 à 16h30
- ⇒ **GUJAN MESTRAS (spéciale AESH)**, Collège Chante Cigale, JEUDI 8 FÉVRIER 13h30 à 16h30
- ⇒ **BASSENS (spéciale AESH)**, Collège Manon Cormier, JEUDI 15 FÉVRIER 13h30 à 16h30

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PE :

Courrier type IEN pour participation à une RIS

(à envoyer 48h minimum avant l'anim peda que l'on souhaite décaler, accompagné d'un formulaire de demande d'autorisation d'absence)

Nom Prénom
École
Date

Objet : droit à l'information syndicale pendant le temps de travail : décret n° 82-447 du 28 mai 1982 - circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014.
Monsieur /Madame l'Inspecteur (trice),

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du droit à l'information syndicale pendant le temps de travail, j'assisterai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO 33, le (précisez la date de l'animation pédagogique) à l'UD FO de Bordeaux de (précisez l'horaire 9h-12h / 11h30-14h30 / 13h30-16h30 / 16h30-19h30) en lieu et place de l'animation pédagogique (précisez l'intitulé) organisée le même jour.

Veuillez recevoir mes plus respectueuses salutations.

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES AESH :

- ⇒ Compléter un formulaire de demande d'autorisation absence (cocher : Autorisation d'absence à titre syndical)
- ⇒ Le faire signer, par le directeur de l'école ou le chef d'établissement
- ⇒ L'établissement d'affectation ou l'AESH adresse le formulaire avec le présent tract au coordonnateur du PIAL.
Si transmission par mail : utiliser la boîte professionnelle (prenom.nom@ac-bordeaux.fr)



POUR TOUS :

UTILISEZ CE DROIT : L'information syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire.

Pour les professeurs des écoles 9h/an (soit 3h sur temps de classe et 6h sur les 108h).

Pour les AESH 12h/an soit 3h/trimestre ou 1h/mois.).

Vos heures ou demi-journée d'information syndicale sont rémunérées, aucune perte de salaire.

S'inscrire aux RIS